



Indemnités journalières en micro entreprise

Par **hipopo2012**, le **28/08/2018** à **22:13**

bonjour, suite au décès de son mari, ma sœur est en arrêt de travail pour un mois et demi. Elle est en micro entreprise et a démarré son activité en novembre 2015. Surprise d'avoir si peu d'indemnités journalières (98 € pour 15 jours) elle a téléphoné à la RSI, ils lui ont expliqué qu'ils se basent sur les 3 dernières années "pleines" soit : année 1 2015, année 2 2016 et année 3 2017. Mais vu qu'elle a commencé en novembre 2015 le chiffre d'affaires est très bas cette année là et baisse énormément le chiffre d'affaire moyen... est ce normal d'après vous ?